



## COMMUNIQUÉ DU SYMPOSIUM ORGANISÉ À L'OCCASION DE LA 54<sup>E</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

**« LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LA PROMOTION DE LA COORDINATION POUR RENFORCER LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET LA PLANIFICATION DE LA REPRISE DANS LA RÉGION DE LA SADC »**

**22 NOVEMBRE 2023**

Le symposium consacré au rôle des parlements dans la promotion de la coordination pour renforcer la réduction des risques de catastrophes et la planification de la reprise dans la région de la SADC, organisé lors de la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, le 22 novembre 2023, au Sir Harilal Vaghjee Memorial Hall, à Port-Louis, République de Maurice, était présidé par l'honorable Dr Mohammad Anwar Husnoo, Vice-Premier ministre et ministre des Collectivités locales et de la Gestion des risques de catastrophes de la République de Maurice.

Les résolutions suivantes adoptées lors du symposium sont désormais diffusées sous forme de communiqué à l'attention des membres, des partenaires et d'autres parties prenantes :

**PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ** par le fait que le réchauffement climatique qui est, entre autres, provoqué par l'activité humaine ait eu des conséquences météorologiques dévastatrices en Afrique australe et dans d'autres régions du monde, y compris des conséquences plus lentes à se manifester, telles que la fonte des calottes glaciaires, l'érosion des plages et l'affaissement des terres ;

**SOULIGNANT** que des phénomènes météorologiques extrêmes causent des dommages aux infrastructures physiques et ont une incidence sur la vie socioéconomique, et reconnaissant que la région de la SADC a été frappée par plusieurs cyclones destructeurs, notamment les cyclones Idai, Batsirai et plus récemment Freddy, qui ont provoqué des dégâts considérables et causé des centaines de pertes en vies humaines et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;

**CONSCIENT** que la communauté internationale déploie des stratégies pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et que les buts fixés dans l'Accord de Paris (2015) ainsi que les progrès signalés lors des réunions de la Conférence des Parties (COP) demeurent d'une grande pertinence pour renforcer la résilience climatique ;

**CONSCIENT, EN OUTRE,** qu'en l'absence de mesures prises pour réduire drastiquement les émissions de carbone, les températures peuvent monter jusqu'à 3 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels d'ici à la fin du 21<sup>e</sup> siècle, chaque hausse se traduisant par des phénomènes météorologiques de plus en plus graves et de plus en plus extrêmes ;

**AFFIRMANT** que, pour atténuer les dommages provoqués par des phénomènes météorologiques extrêmes en accord avec le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, il convient de mettre en œuvre une approche multisectorielle impliquant une collaboration entre les parties prenantes des secteurs public et privé pour préserver des infrastructures et des vies et pour veiller à ce que les citoyens soient largement sensibilisés à la préparation aux catastrophes grâce à des campagnes régulières de sensibilisation ;

**RAPPELANT** que la préparation aux catastrophes est essentielle pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 auquel ont souscrit la plupart des pays de la SADC puisque tous les progrès accomplis lors de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) peuvent être annulés par suite de catastrophes naturelles telles que des pluies torrentielles, des crues soudaines et des glissements de terrain ;

**ATTENTIF** au fait que, pendant et après les catastrophes climatiques, les couches faibles et vulnérables de la société sont souvent touchées de façon disproportionnée et perdent leur logement, leurs vêtements, les moyens de se nourrir ou même l'accès à des services de première nécessité, ce qui nécessite une réaction et une aide spontanées des autorités compétentes ;

**AYANT ENTENDU** des exposés pertinents et appropriés sur la surveillance météorologique et les services météorologiques, la protection de l'environnement et la coordination requise pour la préparation aux catastrophes à l'échelle nationale ;

**RECONNAISSANT** les progrès remarquables accomplis par la République de Maurice, marqués par une évolution dans la gouvernance relative à cette question qui s'est traduite par une transition de la « gestion des catastrophes » à la « gestion des risques de catastrophes », ce qui implique notamment des mesures proactives telles que la mise en place de systèmes d'alerte précoce, la formation du personnel à la sécurité incendie, aux premiers secours, aux activités de sauvetage en mer et à d'autres compétences requises pour les situations d'urgence, ainsi que des exercices de simulation en cas de déversement d'hydrocarbures et de tsunamis ;

EN CONSÉQUENCE, le symposium de la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière :

- 1) **FÉLICITE** la République de Maurice qui accueille la 54<sup>e</sup> Assemblée plénière pour avoir élaboré un Cadre stratégique national pour la réduction des risques de catastrophes (2020-2030), ainsi qu'un Plan d'action pour la même période afin de renforcer la résilience climatique, mesures qui viennent s'ajouter à l'adoption par le pays de lois ciblées telles que la Loi sur la mise en place d'une autorité chargée du drainage des terres et la Loi sur la lutte contre le changement climatique ;
- 2) **EXHORTE** les différents pays à satisfaire la totalité des besoins financiers requis au titre des contributions déterminées au niveau national (CDN), besoins estimés à 6,5 milliards de dollars américains, dont 4,5 milliards sont destinés à l'adaptation et 2 milliards à l'atténuation, car des investissements précoces

de ce type préserveront le monde de dommages ayant un coût bien plus élevé à l'avenir ;

- 3) **APPELLE** les parlements membres du Forum parlementaire de la SADC à développer des synergies avec les décideurs, les universitaires, les organisations de la société civile (OSC), les chefs traditionnels et religieux, les organisations communautaires, les représentants de jeunes et d'autres parties prenantes pour promouvoir la justice climatique en réduisant l'empreinte carbone par le biais de mesures conformes à l'Accord de Paris faisant l'objet d'un compte rendu régulier à la COP ;
- 4) **APPELLE, EN OUTRE**, les parlements membres à promulguer des lois, à adopter des budgets, à exercer un contrôle et à représenter les communautés en vue de renforcer la résilience climatique en appliquant une approche qui intègre la dimension de genre et qui garantit que la voix des femmes soit entendue dans les processus décisionnels relatifs à la préparation aux catastrophes ;
- 5) **MET L'ACCENT** sur l'importance de la coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophes et la préparation à celles-ci, surtout compte tenu du fait que des pays qui appartiennent à la même région géographique connaissent des conditions météorologiques similaires et sont touchés par des phénomènes météorologiques de même type ;
- 6) **APPELLE** les États membres à partager les meilleures pratiques, la technologie, des données météorologiques concomitantes et des enseignements afin de promouvoir la préparation aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophes ;
- 7) **APPELLE, EN OUTRE**, l'Assemblée plénière à rester saisie de cette question par le biais d'échanges de rapports nationaux sous forme de livrets et d'une matrice de mise en œuvre susceptible d'être périodiquement actualisée ;
- 8) **ENJOINT** au Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC de veiller à ce que la gouvernance climatique, y compris la préparation aux catastrophes, soit systématiquement prise en compte par l'intermédiaire de sa commission permanente compétente.

Communiqué publié à Port-Louis, à Maurice, le 22 novembre 2023

\*\*